

## A COLLER SUR LE CARNET DE CORRESPONDANCE

Madame, Monsieur, parents de 4<sup>ème</sup>,

Comme nous y autorise l'article L. 4153-1 du code du travail, modifié par l'article 19 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, nous avons décidé et voté en conseil d'administration de placer la séquence d'observation en milieu professionnel sur le niveau 4<sup>ème</sup>,

Le professeur principal va remettre à votre enfant une convention que toutes les parties devront signer, le chef d'établissement en dernier. L'élève devra rapporter à son professeur principal cette convention, dûment complétée et signée, que nous photocopierons afin qu'il en transmette un exemplaire au maître de stage ou tuteur et qu'il en garde un exemplaire.

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, toutes les séquences d'observation doivent se dérouler en région parisienne.

Pourquoi placer cette période de formation en milieu professionnel en 4<sup>ème</sup> ? :

-en seconde, dans la plupart des lycées, les élèves se voient offrir la possibilité d'effectuer à nouveau un stage pendant la période de Bac Blanc.

-nous pensons opportun pour certains élèves se destinant à une orientation fin de 4<sup>ème</sup> de pouvoir élargir leurs connaissances du monde professionnel.

-enfin, nous désirons consacrer l'année de 3<sup>ème</sup> essentiellement aux apprentissages scolaires et aux compétences nécessaires à la validation du socle.

Nos exigences relatives à cette séquence d'observation :

-un temps de préparation : les familles et l'élève doivent être activement impliqués dans la recherche et le choix de cette séquence d'observation. Si néanmoins vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous en faire part. Nos équipes pédagogiques et éducatives vous accompagneront au mieux.

Le Département de Seine-Saint-Denis met à votre disposition une plateforme proposant des offres de stage, consultable à cette adresse : <http://monstagede3e.seine-saint-denis.fr/s3e/index.xhtml>

-un temps d'exploitation : l'élève prendra des notes quotidiennement au sein de l'entreprise et rédigera un rapport sur support numérique (libre office à télécharger sur le site du collège) dont la trame lui sera communiquée, mise en ligne sur le site également et travaillée en classe, notamment en technologie.

-un temps de restitution qui valorise cette expérience : un oral de soutenance devant un jury composé d'un parent et d'un professeur aura lieu le jeudi 30 avril de 17h à 19h. Pour cet oral qui prépare votre enfant à l'oral du DNB fin de 3<sup>ème</sup>, l'élève devra fournir une version papier de son rapport de stage dans lequel figureront un exemplaire de la convention de stage et la feuille d'évaluation de l'entreprise. Cet oral durera 15 minutes, nous vous communiquerons nos critères d'évaluation ultérieurement. La note attribuée figurera sur le bilan pédagogique du 3<sup>ème</sup> trimestre.

**-une coopération fructueuse : si vous êtes disponible sur le créneau 17h-19h le 30 avril et si souhaitez faire partie du jury, nous vous prions de bien vouloir proposer votre candidature par mail, adressée au chef d'établissement, à l'adresse suivante : ce.0930619t0@ac-creteil.fr**

Cordialement, La Direction

H.RAMON D.GALANTE

Signature des parents :